

Résultat du vote électronique réalisé à la suite de l'assemblée générale 26 février 2021

L'Assemblée Générale du 27 février 2021 a décidé de reporter deux votes sous format électronique. Ces votes ont été lancés le 19 avril, et les représentants des départements ont eu jusqu'au mercredi 28 avril pour se prononcer.

Ils concernaient :

1. Le reversement de la cotisation fédérale. Les représentants des départements devaient se prononcer sur au moins l'un des choix suivants :
 - Aucun reversement aux CDS
 - Un reversement de 50% aux CDS
 - Un reversement de 100% aux CDS.
2. Une motion proposée par le CDS25 pour qu'elle soit débattue par la prochaine AG de la fédération (si elle est retenue). Cette motion concerne la hausse des cotisations de ces dernières années, considérée contraire à un des objectifs de la fédération qui est « la pratique pour tous ».

Résultats des votes :

Participation : 44 votes exprimés sur 57 (77%)

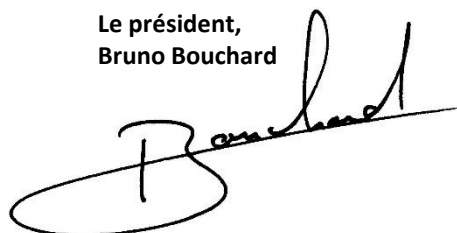
1. Vote reversement de la cotisation fédérale aux CDS
 - Reverser aux CDS 50% de la somme soit 1431.90 € : 30 (68% des votes exprimés)
 - Reverser aux CDS 100% de la somme soit 2863.80 € : 13 (26% des votes exprimés)
 - Ne rien reverser aux CDS : 1 (2% des votes exprimés)

Comme les années précédentes, les CDS bénéficieront d'un reversement de la cotisation fédérale reçue par le CSR de 50%, sur la base du nombre de licenciés de l'année 2020.

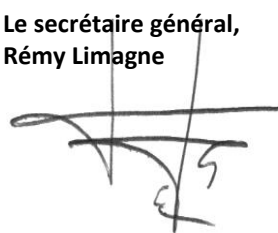
2. Vote motion sur le tarif de la licence fédérale
 - Oui : 34 (77% des votes exprimés)
 - Non : 6 (14% des votes exprimés)
 - Ne se prononce pas : 4 (9% des votes exprimés)

La motion sera proposée à la Fédération Française de Spéléologie pour être débattue lors de son Assemblée Générale.

Le président,
Bruno Bouchard



Le secrétaire général,
Rémy Limagne



ANNEXE

Motion sur le tarif de la licence fédérale :

Depuis 2019, on observe, non sans inquiétude, une augmentation des tarifs de la licence fédérale :

- Pour les plus de 26 ans : + 15 % entre 2019 et 2021
- Pour les moins de 26 ans : + 30 % entre 2019 et 2021

Un des axes prioritaires du projet fédéral 2021-2024 est : « la pratique pour tous ». Or atteindre un tel objectif et obtenir une évolution positive du nombre de licenciés ne peut se faire qu'avec un niveau de licence adapté.

C'est pourquoi, le CDS25 (Doubs) et le CSR-B (Bourgogne-Franche-Comté) demandent que le coût des licences soit, en priorité, revu à la baisse.

